

25 collectivités franciliennes reconnues « Territoires engagés pour la nature »

26/08/2019 - 12:07

L'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) accompagne les communes et intercommunalités franciliennes vers la reconnaissance de leurs projets en faveur de la biodiversité à travers le dispositif national « Territoire engagé pour la nature ».

Déjà 25 collectivités engagées pour la nature en Île-de-France

25 collectivités ont été reconnues en juin 2019 « Territoires engagés pour la nature » après avoir fait l'état des lieux de leurs pratiques et projets. Elles se sont également engagées à mettre en œuvre des actions en matière de protection et de restauration de la biodiversité dans les trois prochaines années à venir. L'ARB îdF accompagnera ces communes et les intercommunalités afin de les aider à concrétiser leurs projets en faveur de la biodiversité.

Retrouvez la liste des collectivités reconnues pour leur engagement ainsi que leur niveau de performance actuel symbolisé par l'attribution de 1 à 5 libellules :

- Avon (77) – 1 libellule
- Boussy-Saint-Antoine (91) – 1 libellule
- Boutigny-sur-Essonne (91) – 1 libellule
- Breuillet (91) – 2 libellules
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95) – 2 libellules
- Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (77) – 3 libellules
- Champlan (91) – 3 libellules
- Colombes (92) – 3 libellules
- Fresnes (94) – 1 libellule
- Gennevilliers (92) – 3 libellules
- Ivry-sur-Seine (94) – 1 libellule
- Le Pré Saint-Gervais (93) – 1 libellule
- Meudon (92) – 2 libellules
- Montesson (78) – 1 libellule
- Montigny-le-Bretonneux (78) – 2 libellules
- Montigny-les-Cormeilles (95) – 2 libellules
- Montreuil (93) – 4 libellules
- Noisy-Le-Roi (78) – 1 libellule
- Paris (75) – 4 libellules
- Saint-Ouen l'Aumône (95) – 1 libellule
- Thorigny-sur-Marne (77) – 1 libellule
- Vaires-sur-Marne (77) – 3 libellules
- Verrières-le-Buisson (91) – 2 libellules
- Villejuif (94) – 1 libellule

- Villepreux (78) – 1 libellule

Ces 25 collectivités franciliennes ont notamment été honorées à l'occasion des Assises nationales de la Biodiversité qui se sont tenues à Massy du 18 au 21 juin 2019, en présence de nombreux partenaires nationaux et des 40 autres communes et intercommunalités françaises qui ont d'ores et déjà obtenu cette reconnaissance "Territoire engagé pour la nature".

Une opportunité pour les territoires

« Territoire engagé pour la nature » est une véritable opportunité pour les collectivités franciliennes de lancer une dynamique territoriale autour de la biodiversité, en interne mais aussi avec leurs partenaires locaux publics et privés.

S'inscrire dans la dynamique permet :

- d'être accompagné pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret
 - de renforcer les connaissances et les compétences en matière de biodiversité
 - de rejoindre le club des engagés pour partager des expériences et des outils
 - de bénéficier d'une valorisation régionale des projets et bonnes pratiques
- L'ARB îdF, en charge de l'animation régionale du dispositif, est à l'écoute des besoins des collectivités franciliennes pour faciliter leur mise en relation avec des acteurs techniques et les orienter vers les financements les plus adaptés à leurs projets.

Comment devenir un « Territoire engagé pour la nature » ?

Un nouvel appel à candidature est ouvert jusqu'au **30 septembre 2019**. Les collectivités qui souhaitent s'engager doivent répondre à un questionnaire détaillé permettant de faire l'état des lieux de leurs pratiques actuelles et de leurs projets en matière de protection comme de restauration de la nature. À l'automne 2019, elles pourront se voir reconnaître « Territoire engagé pour la nature » de niveau 1 à 5 libellules valorisant d'une part, leur engagement pour l'avenir et d'autre part, leur niveau de performance actuel.